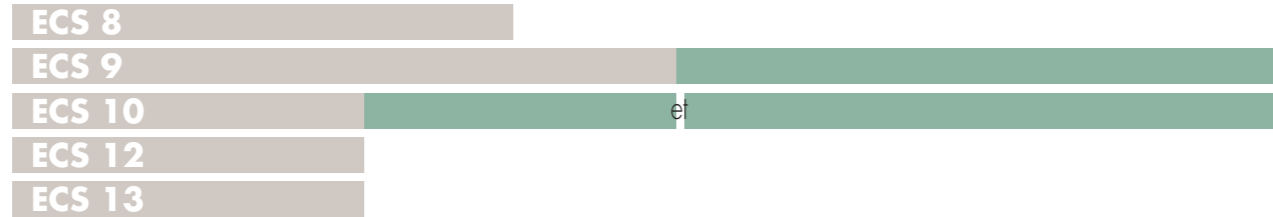


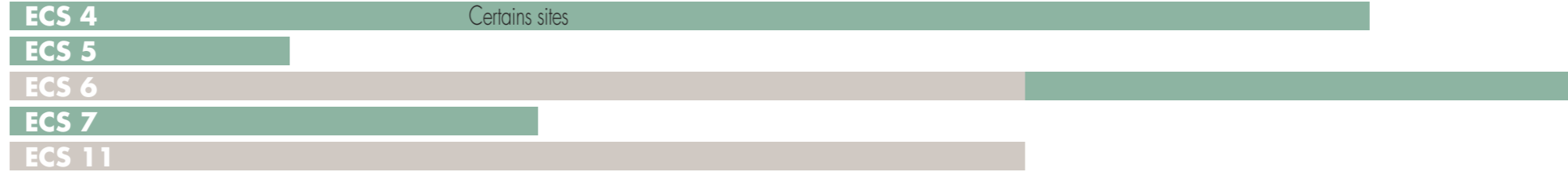
Noyau dur



Autres mesures liées au risque de séisme



Autres mesures liées au risque d'inondation



Autres mesures liées à l'alimentation en eau et en électricité



Gestions des accidents graves et gestion de crise



Art.2 :	Calendrier de mise en œuvre de toutes les mesures
Art.3 :	Bilan intermédiaire des enseignements de l'accident
ECS-1 :	Définition des structures et des composants du « noyau dur » incluant les locaux de gestion de crise Définition des exigences applicables à ce noyau dur Noyau dur basé sur des structures et des composants diversifiés
ECS - 4 :	Fin des travaux REX Blayais
ECS - 5 :	Conformité de la protection volumétrique
ECS - 6 :	Renforcement de la protection contre l'inondation
ECS - 7 :	Mesures pour faire face à l'isolement site en cas d'inondation (Cruas, Tricastin)
ECS - 8 :	Conformité de l'instrumentation sismique à la RFS1.3.b
ECS - 9 :	Renforcement de la démarche séisme événement
ECS - 10 :	Renforcement de la préparation des équipes en cas de séisme
ECS - 11 :	Robustesse des digues de Fessenheim et Tricastin
ECS - 12 :	Vérification du dimensionnement au séisme du réseau incendie
ECS - 13 :	Étude de la mise en place d'un arrêt automatique en cas de séisme
ECS - 14.I :	Prise en compte des risques industriels dans des situations extrêmes
ECS - 14.II :	Coordination avec les exploitants industriels voisins en cas de crise
ECS - 15 :	Revue de conception de la source froide
ECS - 16.I :	Moyens d'alimentation en eau de secours
ECS - 16.II :	Appoint en eau de secours au circuit primaire
ECS - 17 :	Renforcement des installations pour faire face aux situations durables de perte totale de la source froide ou de perte totale des alimentations électriques
ECS - 18.I :	Renforcement de l'autonomie des batteries
ECS - 18.II :	Diesels d'ultime secours
ECS - 18.III :	Mise en place de groupes électrogènes de secours provisoires
ECS - 19 :	Redondance de l'instrumentation de détection d'un percement de la cuve et de la présence d'hydrogène dans l'enceinte
ECS - 20 :	Instrumentation renforcée de l'état de la piscine
ECS - 21 :	Dispositions complémentaires pour prévenir ou limiter les conséquences de la chute d'un emballage de transport de combustible dans le bâtiment combustible Études des conséquences de la chute d'emballage dans le bâtiment combustible
ECS - 22 :	Renforcement des dispositions pour éviter les vidanges accidentelles rapides des piscines
ECS - 23 :	Mise en position sûre d'un assemblage combustible en cours de manutention
ECS - 24 :	Évolution thermohydraulique d'un accident en piscine
ECS - 25 :	Renforcement des dispositions de gestion d'une fuite sur le tube de transfert
ECS - 27.I :	Étude de faisabilité de mise en place d'une enceinte géotechnique ou dispositif d'effet équivalent
ECS - 27.II :	Mise à jour des fiches hydrogéologiques
ECS - 28 :	EPR - Renforcement des dispositifs de maîtrise de la pression dans l'enceinte
ECS - 29 :	Renforcement du système d'éventage-filtration U5 (« filtre à sable »)
ECS - 30 :	Dimensionnement des locaux de crise contre le séisme et l'inondation
ECS - 31 :	Modifications afin d'assurer la conduite des installations après rejets
ECS - 32 :	Organisation de crise multitranche
ECS - 34 :	Mise à jour des conventions avec les hôpitaux
ECS - 35.I et II :	Faisabilité des actions de gestion de crise dans des situations extrêmes
ECS - 35. III et IV :	Formation gestion accidentelle
ECS - 36 :	FARN